

Vous envisagez de vous adresser à l'Église Protestante Unie de Bordeaux (EPUdB) en vue d'une cérémonie familiale d'obsèques présidée par l'un de ses pasteurs : notre mission est vous accueillir au mieux. Cette page vise donc à préciser les conditions de la réalisation de cette cérémonie ; le pasteur qui vous accompagnera dans la préparation saura répondre aux questions que vous vous posez à ce sujet.

Qu'est-ce qu'un Service à l'occasion d'un décès dans l'Église Protestante Unie de France ?

Ce service est un temps d'accompagnement, de présence de l'Église à un moment important et douloureux. C'est aussi un temps que l'Église nous offre pour nous recueillir : en nous souvenant de la vie que Dieu a donnée à la personne défunte, en soutenant celles et ceux qui vivent ce deuil, et en écoutant la parole que Dieu nous adresse. Les différentes parties du service nous guident dans le recueillement : un sens, un cheminement nous est donné.

Une parole d'espérance

Cette parole d'espérance est tirée de la Bible. La mort du Christ sur la croix dit que Dieu, en Christ, partage notre condition humaine. Il témoigne ainsi de sa fidélité à l'égard de tout être par-delà la mort qui met fin à l'existence sur terre. Par la référence à la vie de Jésus-Christ et sa résurrection, ainsi que la foi en la résurrection, nous proclamons que l'amour absolu, qui qualifie Dieu, est plus fort que la puissance de la mort. Rien ne pourra s'opposer à la puissance de l'amour de Dieu. Face à la fragilité de l'existence, l'annonce de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, au centre de la prédication chrétienne, invite à placer pour la vie comme pour la mort, sa confiance en Dieu.

À qui s'adresse notre prière ?

Dans la confiance, nous croyons que les personnes décédées sont accueillies par Dieu dans sa miséricorde et sa grâce. C'est pourquoi nous ne prions pas pour elles car ce service ne peut en rien intervenir pour infléchir l'accueil du défunt par Dieu. Nous percevons ce service comme un témoignage de la confiance inconditionnelle que nous avons en Dieu. Nous prions pour les personnes vivantes parce que nous pensons que ce sont elles qui ont besoin d'encouragement, d'amitié, de soutien. Cette présence, cet accompagnement, cette prière, sont nécessaires pour tous les temps de la vie, pour le moment que nous vivons et ceux qui suivront : c'est un des rôles importants de notre Église.

Pardon et reconnaissance

Le temps de ce service nous permet de faire le point sur notre vie ensemble. C'est le moment où nous pouvons demander pardon pour ce qui reste pesant en nous, et aussi pardonner tout ce que nous gardons comme une écharde. C'est aussi le moment où peut s'exprimer la reconnaissance pour tout ce que Dieu a accordé au défunt et à nous, notamment la vie, car la vie est un don que chacun reçoit avec plus ou moins de bonheur. C'est pourquoi les protestants appellent aussi ce moment « culte d'action de grâce », « culte de remerciement ». Dans ce culte, nous voulons mettre l'accent sur ce qui a été fort, grand, beau dans notre

relation, et dire merci pour cela, rendre grâce. Pardon et reconnaissance peuvent nous aider à trouver et à vivre une paix intérieure.

Le lieu

À côté de ces données importantes, les questions matérielles viennent en second plan. Le service peut se dérouler aussi bien au cimetière qu'au temple. La confiance en Dieu, qui peut faire infiniment au-delà de ce que nous demandons et pensons, s'exprime pleinement, que le cercueil soit présent ou non. Que le corps soit incinéré ou inhumé avant ou après n'a pas d'incidence sur le sens de cette cérémonie. Le plus souvent la personne mandatée par la communauté pour ce service accompagne la famille au cimetière.

Un travail discret mais réel

Les actes pastoraux sont la manifestation visible d'un travail humble et régulier assuré par notre communauté autour de son pasteur, afin de faire vivre une Église que nous souhaitons accueillante et ouverte. Pour que tout cela soit possible, avec des pasteurs formés et rémunérés, et dans des locaux adaptés, des moyens humains et matériels sont requis. Vous êtes donc invités à contribuer à l'EPUdB pour au moins 300€. Nous vous serions reconnaissants de pouvoir donner davantage que la somme indiquée, afin de nous permettre d'accompagner également des personnes et familles se trouvant dans une situation financière difficile. Nous vous rappelons enfin que le don à une association culturelle comme l'EPUdB est éligible, comme tout don à une association, à une réduction d'impôt à la hauteur de 66 % du montant donné.